



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0238

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Horizons partagés

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0238**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Horizons partagés**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Horizons Partagés est une association de solidarité internationale, créée en 1993 par des étudiants de l'Ecole internationale de commerce et de développement (EICD 3A) à Lyon. Son objectif est de créer un lien entre des institutions du Nord et des acteurs de développement du Sud et de soutenir des initiatives locales de développement dans le domaine de la micro-finance et de la formation professionnelle.

A l'origine, l'association se concentrait sur la mise en œuvre de projets de développement ponctuels (Sénégal, Madagascar, Togo, Kosovo). Mais, depuis quelques années, Horizons Partagés a décidé de soutenir, dans la durée, un programme de micro-finance et de formation professionnelle.

En 2004, Horizons partagés a redéfini ses objectifs grâce à la mise en place d'un partenariat avec une organisation non gouvernementale togolaise, Appui à la masse rurale pour l'aménagement et le développement (Amrad), qui initie et met en œuvre des projets sur le terrain. Depuis, l'association Horizons partagés soutient des projets et apporte à Amrad des conseils pour le montage de dossiers et la recherche de fonds et un suivi permanent afin d'atteindre les objectifs fixés.

En 2007, cette association a franchi une nouvelle étape en décidant de pérenniser sa structure par le biais du recrutement de deux permanents, jeunes diplômés engagés sur un contrat de Volontaire associatif. Cette association s'appuie également sur le réseau des étudiants de l'école (EICD 3A), en offrant à certains d'entre eux la possibilité de réaliser des stages de longues durées au Togo.

Enfin, en 2008, Horizons partagés prépare une rencontre sur les projets de micro-finance en partenariat avec des structures spécialisées sur ce sujet (Ecidec), Resacoop et la Communauté urbaine. Prévue au moment de la semaine de la solidarité, cette rencontre recherchera à informer les organisations de solidarités internationales de la région lyonnaise au projet de micro-financement, en vue de partager les expériences et de créer un pôle de compétence sur le sujet, à Lyon.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations de solidarité internationale dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté (développement humain, social et économique des pays les plus pauvres), la Communauté urbaine propose de verser une subvention de 4 200 € à l'association Horizons partagés au titre de l'année 2008 pour ses actions de formation professionnelle destinées aux bénéficiaires de micro-crédits ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accorde une subvention de 4 200 € à l'association Horizons partagés au titre de l'année 2008.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 122 100 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.